# Conseil municipal du 29 janvier 2009

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, LASSARADE, Adjoints

M. BILLOIR, Melle PAILLE, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGE

ABSENT: Mme PEMPTROIR excusée

Le conseil municipal s'est réuni le 29 janvier 2009 à 21h, en présence de 17 élus (absente excusée Mme D. Pemptroit) et d'un macarien.

Les comptes rendus de la réunion du 13 novembre 2008 et du 2 décembre 2008 sont adoptés à l'unanimité.

## **BILAN DES INTEMPERIES:**

Le Maire évoque les difficultés rencontrées sur la commune consécutivement à la tempête du samedi 24 au matin et à la crue de la Garonne.

Les arbres tombés sur la voie publique ont été débités l'après midi ; des élus, un agent des services techniques, des macariens ont contribué à ce rapide déblaiement.

L'électricité a été coupé dès le matin, pour revenir brièvement entre 12 et 14h et disparaître ensuite. Les services de l'Etat et EDF ne pouvaient préciser la durée de la coupure. Le dimanche matin, l'eau s'est arrêtée de couler au robinet, les pompes ne pouvant plus remplir le réservoir du château d'eau. Les élus rassemblés en mairie sont entrés immédiatement en contact avec M Huot responsable de la Sogedo qui a pu trouver un groupe électrogène dans la région de Cahors et s'est engagé à rétablir l'alimentation en début de soirée, rétablissement effectif vers 22H.

Disposant de ces informations, les élus présents en mairie ont essayé dans la matinée du dimanche, d'informer la population en parcourant la ville. Le Maire et V. Cosson se rendant en sous- préfecture pour obtenir des renseignements sur la montée des eaux et faire le point de la situation. Un panneau d'information était d'autre part positionné devant la mairie.

Le contenu des congélateurs de l'école était transféré dans la chambre froide de la maison de retraite et M. Daube, son directeur, s'était montré d'emblée favorable pour accueillir les personnes âgées en difficulté sans électricité.

Le dimanche après midi les élus ont régulièrement surveillé les eaux du fleuve, mais les informations obtenues en Lot et Garonne faisaient déjà état d'une stabilisation en amont.

Le lendemain, dés le début de matinée, l'électricité revenait à Saint Macaire, la crue comme prévue atteignait son maximun en début d'après midi mais les quelques riverains du secteur du grass track avaient été invités à se mettre à l'abri en cas de rupture de la digue.

Une succession d'incidents provoquait ce même jour la mise hors service de la station de refoulement des eaux usées. Grâce à l'intervention rapide des pompiers pour évacuer l'eau qui avait recouvert les

pompes, et le travail des agents de la Sogedo durant une partie de la nuit, la situation est progressivement redevenue normale le mardi.

A la lumière de ces évènements, la question se pose d'acquérir un groupe électrogène qui pourrait par exemple permettre de chauffer et d'éclairer la salle des fêtes ou encore assurer la sauvegarde des congélateurs rassemblés dans un local communal. Une réflexion sera menée en commission sur cette question.

La difficulté pour informer la population, le recensement des personnes fragiles, autres questions qui interpellent les élus. La mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde recommandé par les services de l'Etat pourrait permettre d'améliorer la gestion des crises.

### **INTERCOMMUNALITE**

### **CIAS**

Le Maire informe qu'une réunion s'est déroulée en mairie de Saint Pierre d'Aurillac en présence d'élus de Saint Macaire, Saint Martial, Saint Martin de Sescas, Semens, Verdelais au sujet du service d'aide à domicile. A l'unanimité ils se sont montrés favorables pour étudier la mise en place d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) qui serait adossé à la CDC. Une prochaine réunion de travail est prévue début mars.

## Projet piste cyclable

Le Maire explique que la CDC envisage de créer, en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde, une piste cyclable sur le canton de Saint-Macaire. Cette piste, qui pourrait s'étendre de Caudrot à notre commune en parallèle de la Garonne, permettrait de relier la « voie verte » qui s'arrête aujourd'hui à Castets en Dorthe, à celle qui s'étire de Bazas au bassin d'Arcachon en passant par Roaillan et bientôt Langon. L'intérêt est double, elle constituerait un élément important du développement touristique de notre canton et faciliterait considérablement les déplacements locaux. A cette fin un courrier sera envoyé courant février aux propriétaires susceptibles d'être concernés par le tracé et des réunions se tiendront dans les communes concernées.

## SERVICE DE L'EAU POTABLE

Consécutivement à l'inspection des périmètres de protection du captage et de l'installation de production d'eau par la DDASS le 8 octobre 2008 et à la réception du rapport courant décembre, une réunion a été organisée en mairie en présence de la Sogedo, d'un représentant de la DDAF en tant qu'assistant du maître d'ouvrage. La Socama, notre maître d'œuvre, a fourni des notes détaillées. Un certain nombre d'engagements a été pris par la commune et par la Sogedo pour améliorer l'entretien du site et le fonctionnement des installations. Une révision du périmètre de protection devra vraisemblablement être envisagée

Une première canalisation vers le futur réservoir prévu sur les coteaux de Pian a déjà été posée jusqu'au garage Chalret. Le conseil municipal doit se prononcer maintenant sur les travaux de la deuxième tranche, qui seront réalisés par la SOC pour la somme de 89 961,66 HT: adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal s'engage à verser les honoraires de la Socama (avenant n°2) calculé sur le montant total des travaux (première et deuxième tranche) soit 130 933,66€HT : adopté à l'unanimité.

### **AUTRES TRAVAUX**

La restructuration de la rue d'Aulède a commencé, la réception du chantier est prévue à la mi avril.

L'inventaire des petits travaux à réaliser au <u>stade</u> est en cours (peinture, maçonnerie), des devis seront présentés à la prochaine réunion du syndicat des sports. A cette même réunion, la commune proposera de transférer à une entreprise privée les tontes du stade afin de mobiliser les services techniques sur d'autres missions. Le coût actuel en personnel et en matériel a été évalué, différentes entreprises ont été contactées. L'installation des tribunes est programmée. La sécurisation des installations d'arrosage, la protection des fenêtres des vestiaires sont en voie de réalisation.

Les travaux de restauration des <u>peintures murales de l'église</u> progressent et devrait se terminer courant mars.

# **DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES**

<u>Le syndicat intercommunal d'assainissement</u> a décidé de <u>transférer son siège à la mairie de Pian</u>, afin que M. Bellard, maire et nouveau président, puisse assurer le suivi des dossiers et la gestion de la comptabilité. Le conseil municipal se montre favorable à l'unanimité.

Adoption de l'avenant administratif n°1 correspondant au <u>changement de titulaire du lot</u> « menuiserie bois » (travaux de réhabilitation de la mairie) à savoir désormais l'entreprise AGEXBOIS.

### Plusieurs devis sont acceptés à l'unanimité :

- Pour la réfection de la toiture de l'école de musique, l'entreprise Bapsalle est retenue pour la somme de 23 712,34 €HT
- Pour le remplacement ou la réparation des bouches à incendie pour la somme de 4262€HT
- Pour le remplacement et l'implantation d'extincteurs pour la somme de 1017,45€HT
- Pour la réparation de l'horloge de l'église pour la somme de 743€HT

<u>Législation funéraire</u> : le montant de la vacation passe de 15 à 20€

<u>Recrutement d'un adjoint administratif</u>: à l'issue des différentes épreuves de sélection, le Maire annonce que Mme Agnès Chevalier a été retenue pour occuper le poste en tant que stagiaire à partir du premier février.

### **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Villemeur (rue de la Sainte, Ordronneau (cours de la République), Pudepièce (rue des frères Cordeliers), Ballans (rue de Verdun), Morales/Dutilloy (rue du thuron), Bernède (impasse de la gravette).

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

## Aire de jeux pour enfants :

Il est apparu après recherche d'un lieu adapté que les terrains propices se trouvent sur l'emprise de la maison de retraite. Le Maire a demandé son avis à M. Daube le directeur qui a accepté le principe

d'une implantation et proposé deux sites. D. Scaravetti a contacté des entreprises spécialisées pour obtenir idées et devis.

### Ecoles:

JL Dutreuilh indique que le service minimum d'accueil a fonctionné, le CVLV en charge du périscolaire assurant la garderie. Cependant peu d'enfants ont été concernés par ce dispositif.

Il précise d'autre part qu'une réflexion a été amorcée pour remanier le planning du personnel des écoles dans la mesure où le nombre de jours de classe a sensiblement diminué cette année. A cette occasion, des informations précises ont été obtenues auprès du centre de gestion. Il apparaît ainsi que le temps de pause devrait être compté dans la journée de travail mais que cette dernière ne devrait pas dépasser 10 heures. JL Dutreuilh pense que le maintien des horaires journaliers actuels est envisageable dans la mesure où le personnel est d'accord. V. Bortot et J. Juge soulignent que la législation en la matière devrait être appliquée à la lettre. Le Maire précise que le travail en commission sur cette question va se poursuivre et qu'il recevra le personnel des écoles avec les élus concernés par ce dossier dans le courant du mois de février.

## Question du public :

M. Boulin demande s'il existe une distance réglementaire entre les arbres d'une propriété privée et la rue. Le Maire répond que le propriétaire est responsable de ses arbres, qu'il doit notamment en assurer l'entretien, l'élagage. Si inquiétude il y a, la première démarche est d'entrer en contact avec le propriétaire pour lui en faire part. Dans le cas de grands arbres sains en limite de propriété, il semble difficile d'exiger de les abattre. Il invite M. Boulin à venir en mairie pour obtenir des informations plus précises sur la réglementation.

# Conseil municipal du 3 mars 2009

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, LASSARADE, Adjoints

M. BILLOIR, Melle PAILLE, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGE

Le conseil municipal s'est réuni le 3 mars à 20h 30 en présence de 18 élus.

Le compte - rendu de la réunion du 29 janvier est adopté à l'unanimité.

## PRESENTATION DU POLE SOCIAL RURAL PAR LE CVLV

Depuis maintenant quatre ans, l'association travaille à la mise en place d'un service d'action sociale de proximité à destination des utilisateurs des services du CVLV et donc en grande partie des habitants du canton de St Macaire : « le pôle social rural ». Elle a pu expérimenter et orchestrer de façon durable différentes actions : chantier d'insertion, accompagnement à la scolarité et à la parentalité, accompagnement renforcé pour un public en grande difficulté sociale, information, prévention et orientation auprès des adolescents et des jeunes adultes, accès à la culture et aux multimédias pour tous... Son objectif, aujourd'hui, est d'avoir une réflexion plus globale encore, et d'associer les communes du territoire et le professionnalisme des équipes du CVLV. A cette fin la création d'un comité de pilotage élargi marque la volonté de poursuivre le projet et de le faire évoluer.

Le conseil municipal prend acte de l'intérêt de la démarche et se montre favorable pour participer à une réflexion visant à améliorer et étoffer l'action sociale sur St Macaire.

### **INFORMATION DIVERSES**

Site de l'ancienne usine Patalo : projet Logévie de 23 logements à caractère social dont trois T2 pour personnes âgées.

Consécutivement à une réunion en mairie le 2 février en présence de l'architecte retenu et du chargé de mission, un plan modifié nous a été retourné. Les observations faites par les élus ont été prises en compte : augmentation de la capacité de stationnement, liaison piétonne entre le cœur de la résidence et la rue Chanzy, élargissement de la rue Casse Liot. Le conseil municipal valide la proposition faite en commission d'intégrer dans la voierie communale la rue centrale créée et s'engage à assurer l'entretien des espaces verts du nouveau quartier. Le maire se félicite de l'avancée du projet, le permis de construire devant être déposé en juin, et souligne la qualité d'écoute de Logévie.

## **ARCHIVES COMMUNALES**

Le Maire informe le conseil municipal de la visite le 2 février 2009 de M. Bergès, directeur des Archives de la Gironde et de M. Cau, conservateur en chef du patrimoine, ils ont inspecté les archives communales en sa présence et celle de son prédécesseur, JM Billa.

Parmi les préconisations, le dépôt aux archives départementales des documents anciens au moins jusqu'en 1790 conformément à la législation en vigueur. Dans ce cas de figure, la collection reste cependant propriété de la commune et sa numérisation permettrait une consultation en mairie. S'agissant des registres paroissiaux (1540-1789), l'exemplaire du microfilm conservé à la mairie pourrait servir à la numérisation qui serait prise en charge par les services des Archives de la Gironde.

Différentes opérations sont nécessaires dans les prochains mois, notamment pour améliorer le repérage et le classement des archives anciennes et modernes. Ce travail estimé à six mois pour une personne à temps plein pourrait être encadré par les Archives départementales.

### **SENS DE CIRCULATION**

Des modifications envisagées par l'équipe précédente ont été discutées avant mise en œuvre. Il ressort que les axes suivants seront désormais à sens unique : rue Louis Blanc (en direction de la rue Bergoeing), rue Thiers(en direction de la place Tourny), rue Fontaine du Thuron (en direction du cours de la République), rue Carnot (de la place du Mercadiou jusqu'à l'église). La rue des Ursulines sera interdite à la circulation sauf desserte pour raison de service et riverains, la rue du Thuron sera interdite à la descente jusqu'à la rue du port Nava, la rue des Cordeliers ne pourra plus être remontée mais des travaux seront réalisés pour faciliter le stationnement côté droit.

Le Maire souligne la nécessité de réglementer le stationnement rue Yquem afin de faciliter le passage des pompiers si nécessaire. A cette fin, une ligne continue jaune sera tracée côté gauche en provenance de la rue Carnot.

### **JARDINS FAMILIAUX**

L'association créant les jardins familiaux est née le 5 février. Une convention est en préparation pour préciser dans quelles conditions le terrain est mis à disposition par la commune. Daniel Boulineau a été élu président, il annonce que les parcelles seront bientôt attribuées et que les jardiniers pourront dans les jours qui viennent se mettre au travail.

## **ELIMINATION DES PIGEONS**

Delphine Paillé informe le conseil municipal de sa rencontre avec la société SACPA pour envisager la capture et l'élimination d'un certain nombre de pigeons. Des cages seraient installées à différents endroits et régulièrement vidées. Un devis a été demandé.

### **PROJETS TRAVAUX 2009**

- La deuxième tranche de travaux de la mairie et la rénovation d'un logement communal seront inscrits au budget et bientôt lancés.
- Des travaux de voiries seront programmés, à savoir, rue des Remparts, rue de la Nau, place Porte Neuve et environs. Les aménagements à l'extrémité de la rue de Verdun et du cours de la République seront envisagés.
- La deuxième phase de l'avant projet du bassin de pêche a été lancée.
- La commune proposera au Syndicat des sports (Pian- St Macaire) dans le cadre du budget 2009 de faire réaliser la tonte des terrains de football (honneur et entraînement), en lieu et place des services techniques de

St Macaire, par une entreprise. Un devis de peinture et un devis pour réaliser différents travaux d'entretien seront aussi proposés.

# SERVICE DE L'EAU POTABLE

Une réunion s'est déroulée en mairie, orchestrée par notre maître d'œuvre la Socama, pour faire le point sur les études et travaux programmés en présence de nos différents partenaires et prestataires. Etaient représentés : le SMEGREG, le Conseil Général, la Sogedo, notre fermier, et les entreprises Sogreah et Antea. L'étude diagnostique de notre réseau a été lancée par la Sogreah, elle va comporter trois phases : l'audit du patrimoine, la modélisation informatique, le programme d'action. La recherche d'une nouvelle ressource dans la nappe alluviale est amorcée, l'entreprise Antea va réaliser courant mars des sondages entre le secteur du Thuron et la Garonne. La consultation préalable des entreprises susceptibles de participer à la construction du réservoir de  $100 \mathrm{m}^3$  en contrebas du château d'eau va bientôt commencer. M Huot, représentant la Sogedo, rappelle l'état de grande vétusté de notre château d'eau et évoque aussi son inquiétude quand à l'avenir de notre forage.

Le Maire souligne la nécessité de construire rapidement un autre réservoir sur le coteau de Pian ce qui implique de débuter sans tarder les études nécessaires et de déposer les demandes de subventions. Le représentant du Conseil Général prend acte de l'urgence et s'engage à traiter ce dossier en priorité. La Socama précise que la révision du périmètre de protection du forage permettra d'en savoir plus sur son avenir.

### **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter la vente Buton (rue Bergoeing)

# **DECISIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'acquisition du terrain Gardelles (81a 65ca) situé dans le prolongement de l'ancien camping (section A n° 700) pour la somme de 3 800€ Il viendra compléter les propriétés communales environnantes et facilitera l'aménagement du secteur.
- A l'unanimité le conseil municipal vote :
  - L'avenant à la convention de coordonnateur SPS pour les travaux de l'église pour la somme de 1 430€HT
  - L'avenant à la restauration des peintures murales de l'église pour la somme de 1 076,40 €HT
  - L'attribution d'une subvention de 3 100 ۈ l'association des parents d'élèves pour l'organisation du carnaval.
  - L'exonération en faveur du Moto Start Club de la taxe sur les spectacles.
- Le conseil municipal valide le devis des photographies des peintures murales de l'église, deuxième tranche, avant pour partie, et après restauration, pour un montant de 16 500€HT. Ce travail de professionnel comprend la numérisation des clichés, il servira notamment de point d'appui à tout travail scientifique sur le sujet. (Deux votes contre C. Alis et D. Paillé et, une abstention, D. Pemptroit).
- Plan communal de sauvegarde

Le conseil municipal s'engage à élaborer un plan communal de sauvegarde dans le cadre de la prévention des risques. Ce document organisera et formalisera les obligations de la municipalité et de ses services en matière d'information préventive et de gestion de crise.

- Révision du périmètre de protection du forage

Le conseil municipal à la demande de la DDASS va étudier le lancement d'une procédure afin de réviser le périmètre de protection du forage situé à proximité immédiate du château d'eau. Le Maire va demander à la Socama de nous accompagner pour mettre en œuvre cette révision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jean Pierre Ramillon-Moulin demande au conseil municipal l'autorisation de prolonger le stationnement de son bateau, en cours de rénovation, sur la parcelle communale où il est installé. Il précise qu'il envisage de le déplacer prochainement sur un terrain qu'il va acquérir. A l'unanimité le conseil municipal lui donne satisfaction pour une année supplémentaire.

Jean Pierre Ramillon-Moulin demande d'autre part l'installation de tables en bas des remparts et de bancs à proximité des quais.

Le Maire répond qu'une visite dans ce secteur s'impose pour envisager ces aménagements. Des bornes doivent aussi être implantées pour limiter la circulation automobile. A cette occasion, il faudra faire le point sur les différents accès aux carrières, renforcer les systèmes de fermeture et envisager la pose de panneaux pour informer du danger à pénétrer dans ces cavités.

# Conseil municipal du 26 mars 2009

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, LASSARADE, Adjoints

M. BILLOIR, Melle PAILLE, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, Mme BEAUGE

**ABSENTS: M. JUGE** 

Le conseil municipal s'est réuni le 26 mars 2009 à 21h, en présence de 17 élus (absent excusé: M. Juge).

Le compte-rendu de la réunion du 3 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

## **EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES:**

Pour chaque budget, Dominique Scaravetti rappelle le bilan du compte administratif (CA) 2008 puis expose le budget prévisionnel (BP) 2009.

## CCAS:

Ce budget concerne principalement le financement des aides ménagères. Il présente un excédent de fonctionnement et ne nécessite donc pas de subvention de la commune.

Le total de ce budget s'élève à 157 336,71€

→ Le CA 2008 et le BP 2009 du CCAS sont adoptés à l'unanimité

#### Service des eaux :

Le budget d'exploitation représente un total de 102 524,48€; 62 000€ sont financés par les usagers.

Le budget d'investissement prévoit 383 493,09€ de travaux sur les réseaux d'adduction d'eau (principalement réalisation d'un réservoir de 100m3 au pied du château d'eau et fin de la réalisation d'une canalisation vers le futur réservoir des côteaux). Des études sont également lancées (diagnostic du réseau et recherche d'une nouvelle ressource).

Le total de l'investissement s'élève à 585 197,82€

→ Le CA 2008 et le BP 2009 du service des eaux sont adoptés à l'unanimité

## **BUDGET DE LA COMMUNE:**

Dominique Scaravetti rappelle le bilan du CA 2008 puis expose le BP 2009 :

- Le compte administratif 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 373 025,16€ et un déficit d'investissement cumulé de 261 971,26€ Le solde positif est de 111 053,90€
- → Après son examen détaillé, le CA 2008 est adopté à l'unanimité.

### - Situation financière et vote des taux:

Compte tenu des investissements importants en 2008 (1 050 000€ d'emprunt), le ratio de solvabilité (annuité de la dette/ produits de fonctionnement réels) continue d'augmenter (21,7% en 2008, 26,3% en 2009).

D'autre part, la capacité d'autofinancement est en baisse, le déficit et les restes à réaliser d'investissement 2008 étant importants.

Les nouveaux emprunts contractés en 2008 génèrent 53 907€ d'annuités supplémentaires.

Compte tenu de la très faible marge de manœuvre dans le budget de fonctionnement et de recettes en baisse (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation notamment), la commission finances a étudié plusieurs hypothèses et a proposé une augmentation des taux communaux de 10% pour les taxes foncière, d'habitation et sur le foncier non bâti ; de 9% pour la taxe professionnelle. Cela permet une augmentation de recette de 52 872€, ce qui correspond à l'augmentation des annuités.

Les taux communaux de taxe d'habitation et sur le foncier bâti restent néanmoins en dessous de la moyenne départementale ou nationale. Le Maire rappelle d'autre part que la dernière hausse de ces taux remonte à 2005.

→ L'évolution des taux communaux est adoptée à l'unanimité.

### - Budget de fonctionnement:

Les recettes tiennent compte d'une baisse prévisible de la taxe sur les droits de mutation et de l'évolution des taux d'imposition adoptée précédemment.

En dépenses, les subventions aux associations ont été légèrement diminuées pour un montant total de 50 000€ Le Maire précise que dans les années à venir, si les recettes n'augmentent pas, il faudra se limiter à cette enveloppe, quitte à privilégier telle association en fonction de projets précis.

La participation aux structures intercommunales (syndicat intercommunal du secteur scolaire, syndicat des sports, syndicat d'assainissement) est en augmentation (44 290,20€ contre 40 570,93€CA 2008).

→ Total des dépenses de fonctionnement : 1 206 930,39€soit une baisse de 2% par rapport au budget prévisionnel précédent.

Compte tenu du virement à la section d'investissement de 237 840,50€et d'opérations d'ordre, le total de l'exercice s'élève à 1 456 530,88€

### - Budget d'investissement:

Les principales opérations concernent :

- la fin de la convention d'aménagement de bourg (CAB): rue d'Aulède : 303 207,34€
- la fin des travaux de restauration des peintures de l'église et photos : 76 631,38€

- les travaux de voirie : 162 668 €
- les travaux de bâtiments (mairie deuxième tranche, logement communal rue de Verdun, toiture de l'école de musique: 220 280,95€)
- la construction d'une aire de jeux pour les enfants (et jeu école maternelle) : 20 000€
- la réalisation d'études (faisabilité bassin de pêche et stabilité/confortement des carrières souterraines) : 21 438,30€
- → Le total de toutes les opérations d'équipement représente 812 731,47€; soit une baisse de 39,5% par rapport à 2008 (1 344 782€au CA 2008).

Dans le cadre de son plan de relance, l'Etat offre des facilités de trésorerie aux collectivités. Un remboursement anticipé de la TVA est possible en contrepartie d'un accroissement des investissements par rapport aux années précédentes (moyenne des quatre dernières années en incluant le budget de l'eau). Cette condition pouvant être remplie, le budget 2009 a été construit en incluant en recette le FCTVA 2008, soit un surplus de 200 000€environ.

La section de fonctionnement abonde les recettes d'investissement de la façon suivante : 237 840,50€ de virement et 269 110,89€ correspondant à de l'excédent de fonctionnement.

- → Compte tenu notamment des remboursements d'emprunt (capital), du déficit reporté, le total de section d'investissement s'élève à 1 489 194,69€
- → Après analyse détaillée, le budget prévisionnel 2009 de la commune de Saint-Macaire est adopté à l'unanimité.

# DIA:

- Le conseil décide de ne pas préempter la vente Dutrouil (allée des Tilleuls)

## **DECISIONS DIVERSES**

- Le contrat d'entretien de l'éclairage public liant la commune au SDEEG est validé à l'unanimité (période de juin à décembre pour la somme d'environ 4 770,30 €).
- Un devis pour le remplacement de 2 ordinateurs du secrétariat de mairie est accepté (2 030€ht).
- La convention établie entre la commune et l'association en charge des jardins familiaux est adoptée à l'unanimité.
- L'avenant d'honoraires de 2 280€ concernant les travaux réalisés par le cabinet Rostein (géomètre) est validé à l'unanimité.
- Amortissements de subvention du service des eaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Danielle Pemptroit demande qu'il soit précisé plus clairement la fermeture du secrétariat de mairie le jeudi après midi. Le Maire répond que cette fermeture, ponctuelle jusqu'à présent, sera certainement définitive dans les semaines à venir. L'objectif est de faire avancer plus rapidement les dossiers en cours et de permettre aussi un classement régulier des archives,

l'accueil téléphonique restant assuré. Il conviendra de préciser les nouveaux horaires sur le prochain bulletin municipal, sur le site internet, et par voie de presse.

- Franck Zanette signale un regard d'évacuation des eaux pluviales enfoncé rue Bergoeing.
- Dominique Scaravetti signale que le jeu situé au centre de la cour de la maternelle est en mauvais état par certains aspects. Il précise qu'il sera changé à l'occasion de la réalisation de l'aire de jeu pendant les vacances d'été.
- Dominique Scaravetti souhaite que soit relancée l'étude des panneaux touristiques indiquant St Macaire en bordure de la départementale.
- Florence Lassarade signale qu'il manque une descente d'eau pluviale à l'église.
- Jean Pierre Ramillon-Moulin indique que des graines ont été obtenues gratuitement, afin de semer une jachère fleurie en bas des remparts, sur le terrain bientôt acquis par la commune.

# Conseil municipal du 14 mai 2009

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, **DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints** M. BILLOIR, Melle PAILLE, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS,

RAMILLON-MOULIN, **BOULINEAU.** Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT,

**Mme BEAUGE** 

**ABSENTS: M. ZANETTE, M.JUGE** 

Le conseil municipal s'est réuni le 14 mai 2009 à 21h, en présence de 16 élus et de deux macariens (M. Guyot et Mme Gonzales). Absents excusés: M. Juge et M. Zanette (procuration de vote donnée au Maire).

Le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

## PROJET D'UN SCOT DANS LE SUD GIRONDE

En mars 2009, le préfet de Région F. Idrac a réuni les élus du Sud Gironde à Langon pour évoquer l'intercommunalité. A cette occasion, il a souligné le grand nombre de CDC(communautés de communes) sur notre territoire et la nécessité de réfléchir rapidement à des regroupements, il a aussi rappelé l'absence de SCOT.

Envisager la fusion de CDC à court terme semble difficile dans la mesure ou elles n'ont pas toutes les mêmes compétences, ni la même fiscalité, ni forcément envie de s'unir...La traduction législative du rapport Balladur sur la réforme des collectivités locales devrait apporter dans les mois qui viennent des précisions sur les intentions du gouvernement en la matière.

Par contre la réalisation d'un SCOT est envisagée, une réunion d'information s'est déroulée fin avril à Langon, une autre est prévue à Bazas fin juin. Le SCOT ou shéma de cohérence territoriale a pour objectif de réfléchir à moyen terme et d'élaborer un projet de territoire pour les dix années à venir. La finalité est de concilier développement et renouvellement urbain, et utilisation économe et équilibrée des espaces naturels urbains et ruraux dans la perspective d'aménagement et de développement durables. La procédure pour aboutir au document final est assez longue et complexe, la première étape consistant à définir un périmètre. Dans la mesure ou des enjeux comme les déplacements, l'habitat et l'environnement dépassent l'échelle intercommunale, l'espace concerné sera forcément large, la décision de s'y intégrer relève d'ailleurs pour Saint-Macaire de la CDC.

## FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERREE ET DE LA RD 1113

Le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur les aménagements routiers proposés par les services du conseil général dans la perspective d'une fermeture du passage à niveau assurant la liaison avec la commune de Pian (PN 62). Ce dernier a été classé, avec son voisin de l'Ardilla(PN 64), parmi les trois plus dangereux de Gironde. Ces deux franchissements sont étudiés simultanément pour une entrée en service à l'horizon 2015-2016.

En 1855, la voie ferrée est venue séparer Saint-Macaire de son terroir mais quatre passages à niveau étaient créés qui atténuaient cette coupure. La création de la gare favorisait dans le même temps les transports de voyageurs et de marchandises. La ville se tournait vers le nord après avoir pendant des siècles regardé vers le sud, c'est à dire vers la Garonne.

Les années 60 du XX°s voient le trafic routier croître fortement. La nationale 113 qui traverse Saint-Macaire se révèle particulièrement inadaptée à la circulation continue des voitures et surtout des camions. En 1974 une déviation est heureusement créée qui éloigne les flux routiers vers le nord de la ville. La crise économique, la construction de l'autoroute dissuadent cependant l'Etat d'investir davantage et les automobilistes toujours plus nombreux doivent se contenter d'aménagements sommaires pour accéder à cette nouvelle route et la traverser.

Si cet axe transforme la vie quotidienne de macariens, il éloigne cependant encore davantage les populations qui résident au nord de la voie ferrée. Cette coupure est accentuée par la fermeture de deux passages à niveau sur quatre. Malgré des liaisons devenues difficiles et dangereuses le destin des deux «rives » reste étroitement lié : la fréquentation des commerces et services du centre bourg par les habitants de Pian et Saint-Maixant , l'installation de macariens sur les terrains disponibles au pied des côteaux, la création d'un nouveau stade sur Pian, et enfin dans les années 90 la construction du collège, autant de raisons qui expliquent l'existence de flux Nord/Sud et Sud/Nord qui en toute logique empruntent le passage à niveau existant (PN 62).

Dans ce contexte, dés les années 80, les élus de Saint-Macaire sous la houlette de JM. Billa se sont préoccupés de l'avenir de cette traversée et d'éventuels aménagements à réaliser sur la RD1113. Différentes réflexions et projets ont été esquissés mais aucun n'a pu aboutir. Les services de l'Etat en charge de ce dossier ne lui attribuant pas un caractère prioritaire.

La donne se modifie lorsque RFF, désormais en charge des infrastructures ferroviaires et à la demande de l'Etat, établit un inventaire des passages à niveau dangereux qui place au premier plan en Gironde le PN 62(secteur de la Gare) mais aussi son voisin le PN 64 (secteur de l'Ardilla). Se profile d'abord la perspective d'un seul aménagement dans le secteur de la gare rejeté par les élus de Pian et de Saint Macaire, puis de deux, lorsque les élus concernés affirment la nécessité de maintenir non pas une mais deux liaisons, dont une à gabarit réduit non connectée à la route nationale. En Janvier 2007, dans le même temps, la décentralisation attribue la N 113 au département. Une étude d'avant projet est lancée la même année, financée conjointement par l'Etat, RFF, la région et le département, ce dernier en assurant le pilotage.

Deux réunions en avril et mai 2009 ont été organisées par les services du conseil général afin d'informer les élus macariens des projets concernant le PN 62. Dans le prolongement, une réunion de commission du conseil municipal a été consacrée à ce sujet. Ce franchissement à petit gabarit (2,60 m autorisé) aurait vocation à accueillir un trafic d'intérêt local, la chaussée comporterait notamment deux trottoirs et deux bandes cyclables.

Deux variantes, retenues pour des raisons techniques et financières, nous ont été proposées afin de raccorder le passage en souterrain de la voie ferrée et de la RD 1113 à Saint-Macaire.

La variante 1 se raccorde à la rue de Verdun au niveau du petit giratoire en traversant trois propriétés privées. La variante 2 se raccorde à la rue Saint-Denis en traversant une propriété privée.

La variante 2 implique l'arrivée du nouvel axe dans la rue Saint- Denis. Cette solution ne permet pas une liaison satisfaisante avec le centre bourg. Dans ce secteur, les rues sont étroites et la connexion avec le cours Gambetta (axe Est/Ouest) et la rue de Verdun (axe Nord/Sud) se révèle très délicate. Un tel choix obligerait les automobilistes, les cyclistes, les piétons à des cheminements particulièrement compliqués et à une cohabitation dangereuse. D'autre part des charges non négligeables pèseraient sur les finances locales en raison de l'arrivée de cette nouvelle route sur une

voirie communale à aménager.

La variante 1 à l'avantage de relier deux routes départementales. Le cours de Verdun, restructuré il y a quelques années, est beaucoup plus adapté pour accueillir ce trafic. Dans son prolongement le raccordement avec l'axe Est/Ouest est direct, les principaux commerces et services sont à proximité. Le petit rond point existant, qui sera transformé, peut renvoyer la circulation vers la RD 1113 et vers les quartiers Est (par la rue Bergoeing). La rue de Verdun peut ainsi conserver toute son importance. L'aménagement d'un giratoire, à son débouché N, pour permettre aux véhicules de s'engager en toute sécurité vers Langon, la Réole et l'arrêt SNCF, reste un objectif à atteindre pour la commune. Le maintien et l'aménagement de ce carrefour est d'une grande importance pour Saint-Macaire, une réflexion pourrait être lancée afin d'envisager une transformation de la RD 1113 en boulevard urbain.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la variante 1.

### PROJET D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Après consultation de différentes entreprises, Dominique Scaravetti présente deux devis. Le premier concerne la nouvelle aire de jeux proprement dite, située sur l'emprise de la maison de retraite pour 20 919 €TTC. Le second concerne l'école maternelle pour remplacement de jeux existant pour 6487 €TTC. Dans les deux cas la pose est comprise. Des demandes de subventions ont été adressées au conseil général (jeux de l'école) et à la CAF(aire de jeux créée).

Une convention sera établie entre la commune et la maison de retraite, les modalités d'accés à l'aire de jeux restent à préciser.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour les solutions proposées.

### **DECISIONS DIVERSES**

Un nouveau contrat de location pour les photocopieurs a été négocié avec l'entreprise Konika. Pour un prix identique (2386 € par trimestre), un appareil plus performant est installé en mairie, ce qui permet de transférer à l'école primaire celui du secrétariat et à l'école maternelle celui du primaire. L'objectif est aussi d'adapter les forfaits à la consommation réelle et permettre aux enseignants d'imprimer directement leurs documents à partir des copieurs. Adopté à l'unanimité

<u>Jury d'assises</u>: Cinq noms ont été tirés au sort sur les listes électorales: Anglade épouse De Souza, Beilliard Sébastien, Boudet épouse Naud Nathalie, Lescure Terry, Vignaud Virginia.

Un avenant au contrat d'honoraires de M. Goutal, Architecte en chef des Monuments Historiques, concernant les travaux de l'église pour un montant de 4 979,58 €HT, est adopté à l'unanimité.

Le devis de 3396,25 €HT pour l'achat de cinq tables en bois à installer en bas des remparts est adopté à l'unanimité.

## **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes: Callen (rue Amiral Courbet), Schmitt (allée de Tivoli, Gallés (route de l'ancien pont), Millet (cours de la république), Douillet (cours Victor Hugo), Expert- Monteil (rue du collège).

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire expose le courrier reçu de M. et Mme Rouzeau, riverains du cours de la République. Cette lettre a été distribuée aux élus et analysée en commission urbanisme et travaux. Architectes de profession, ils critiquent les aménagements envisagés par le conseil municipal sur cet axe, et soulignent l'importance de cette entrée de ville qui mériterait un traitement plus soigné. Alain Falissard, en charge du dossier, ne conteste pas le caractère essentiellement routier des travaux prévus, il rappelle la finalité du projet, voulu par la précédente équipe, validé par les services compétents et confirmé par le conseil municipal actuel: ralentir la vitesse des véhicules et offrir des places de stationnement sur la chaussée pour dégager les trottoirs, et ce, à un coût modique. Il souhaiterait lui aussi que la commune puisse envisager dans ce secteur une restructuration plus globale mais d'une part un tel projet ne pourrait aboutir avant plusieurs années et d'autre part le coût serait infiniment plus élevé. Il rappelle aussi que la commune vient juste de terminer, dans le cadre de la convention d'aménagement de bourg, la réfection des trois rues principales de la vieille ville pour un montant approchant le million d'euro. Dominique Scaravetti espère que le dégagement des trottoirs permettra aux piétons de se déplacer en sécurité.

Delphine Paillé précise qu'il faut programmer la distribution des sacs poubelles. Elle va préparer le planning des permanences et sa distribution aux macariens accompagné d'un document informatif du SICTOM, syndicat intercommunal en charge du ramassage et du traitement des ordures ménagères. Comme l'an dernier des composteurs seront aussi proposés aux personnes intéressées.

Jean loup Dutreuilh informe que la fête du sport et de la culture organisée par la CDC se tiendra à Saint -Martin de Sescas le 12 septembre.

Danielle Pemptroit souligne que de nombreuses plantes récemment mises en terre à différents endroits de la commune ont été volées dans la nuit du 12 au 13 mai. Elle déplore ces comportements alors que des efforts de fleurissement ont été faits.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Guyot s'interroge sur la date de l'aménagement prévu au débouché de la rue de Verdun pour sécuriser l'accès à l'école. Alain Falissard précise qu'un rendez vous a été pris avec le cabinet Rostein pour qu'il supervise la réalisation de ce projet.

Il demande d'autre part si la commune va intervenir pour faire obstruer, au bas de la rue Amiral Courbet à droite, l'ouverture dans le mur. Le Maire précise qu'il a envoyé un devis des travaux à effectuer à Maître Chantal Lalanne en charge de la succession David non réglée à ce jour. En attendant JP Ramillon-Moulin s'est engagé à épauler les services techniques pour en interdire l'accés.

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 17 juin 2009 à 20h30, en présence de 13 élus et d'une macarienne (Mme Olivier). Absents excusés: Mmes Bortot (procuration de vote à D. Scaravetti), Latestère, MM. Billoir, Boulineau et Juge (procuration de vote à JL Dutreuilh).

Les comptes-rendus des réunions du 14 mai et du 03 juin sont adoptés à l'unanimité.

### Présentation du Document Unique et mission ACMO

L'atelier de la Prévention et du Management en la personne de M. De Larrard présente aux élus le Document Unique, qui a pour but de dresser un inventaire des risques auxquels les agents de la commune peuvent être confrontés.

Cet inventaire, réalisé à la demande de l'équipe municipale, doit être le point de départ d'une démarche de prévention des risques. Il permet d'engager la collectivité vers une véritable amélioration du service public: diminution de l'absentéisme, régression des accidents du travail, meilleure organisation du travail, professionnalisation des agents.

Après avoir expliqué la méthode retenue pour réaliser son enquête, M. De Larrard a sélectionné dans son rapport quatre situations et des exemples concrets, pour faire mieux comprendre l'importance d'une démarche de prévention à initier.

A la cuisine, il souligne comment le transit des poubelles peut être amélioré rapidement. Au réfectoire, après avoir repéré quelques dysfonctionnements dans le service, il propose un certain nombre d'actions correctives. Aux services techniques, il a identifié des défauts d'organisation à l'extérieur, réflexion à mener sur les zones de stockage et de circulation, et à l'intérieur, réflexion à mener sur l'agencement de l'atelier afin d'en améliorer la sécurité et l'efficacité. Il suggère, enfin, de revoir les modalités d'entretien des bâtiments du groupe scolaire.

A la lumière de ce document, la commune doit pouvoir établir un plan de formation et un plan d'action qui seraient l'expression des conclusions et préconisations.

L'intérêt du Document Unique est sa mise à jour régulière. Parmi les acteurs de ce suivi, l'ACMO est un référent qui coopère aux actions de prévention et assiste les services dans la mise en place des mesures propres à diminuer les risques. Cette mission a été confiée à Robert Paratge, qui a suivi récemment un stage organisé par le CNFPT.

Le conseil municipal s'engage dans les mois qui viennent à préciser la mission ACMO et à mettre en œuvre un programme d'action.

# **TPU**

La CDC souhaite en fin d'année soumettre au vote du conseil communautaire l'instauration en 2010 de la Taxe Professionnelle Unique. Le conseil municipal du 13 novembre 2008 s'était prononcé favorablement pour sa mise en place. La commune abandonnerait cette ressource mais recevrait une attribution de compensation en attendant que les transferts de compétence soient effectifs ou que des compétences nouvelles soient créées.

D'ici là, chaque commune est invitée à réfléchir à d'éventuels transferts ou compétences nouvelles. Parmi les pistes possibles, nous proposons: l'accueil périscolaire, les équipements sportifs (existants et à créer) les aides ménagères avec la perspective d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale), la création d'un poste(ou demi poste?) de technicien en charge de la voierie et des travaux, d'un autre en charge de l'urbanisme. Dans le domaine culturel, les écoles de musique doivent être soutenues ainsi que les bibliothèques (avec un éventuel projet de médiathèque..).

## Projet de restauration des orgues

Lancé par l'équipe municipale précédente, ce projet d'un montant de 195 800 €HT divise les élus. Certains comme Danielle Pemptroit et Jean-Loup Dutreuilh soulignent le coût d'une telle restauration alors que des travaux importants ont été réalisés ces dernières années dans l'église. Bien que très largement subventionnés, ces travaux ont souvent dépassé les enveloppes prévues, ils ont donc pesé sur les finances communales. Elle pense qu'il y a d'autres investissements à réaliser, attendus par les macariens.

Florence Lassarade considère que l'on ne peut pas dresser les projets les uns contre les autres, l'église St Sauveur est le joyau de notre patrimoine et mérite donc toute notre attention. La récente restauration des peintures murales renforce l'intérêt de l'édifice, les perspectives d'animation ouvertes par des orgues restaurées se situent dans le prolongement de cette politique de valorisation. Le Maire rappelle qu'une subvention a été accordée par le conseil général pour une première tranche de travaux (45% de 61000 €), si l'on pronostique une aide équivalente pour les deux autres tranches, le solde à la charge de la commune s'élèverait à 116 000 € Cette somme n'est pas négligeable dans la mesure où des emprunts importants pèsent déjà sur le budget de la commune et limitent notre capacité à investir dans les prochaines années.

La décision est reportée à l'automne.

## Travaux programmés

Une enveloppe de 20 000 €est prévue pour rénover le bloc sanitaire des remparts. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal donne pouvoir au maire d'accepter et de signer les offres d'entreprises à savoir :

Lot gros œuvre : SDF MARCANO	2 985,00 €	EHT
Lot charpente bois, couverture, menuiserie: MOULIN Jean-Pierre ARTEBOIS	2 000,00 €	€HT
Lot électricité : SARL LAPORTE	3 190,00 €	HT
Lot plomberie – sanitaire : COSSON Vincent	1 728,00 €	€HT
Lot carrelage : SARL JML BATIMENTS	4 500,00 ₹	€HT
Lot peinture : SARL MATE J.C.	5 422,00 €	€HT
	Lot charpente bois, couverture, menuiserie : MOULIN Jean-Pierre ARTEBOIS  Lot électricité : SARL LAPORTE	Lot gros œuvre : SDF MARCANO

Des tables seront installées sous la halle, des toilettes et une douche seront accessibles à l'occasion des manifestations et sur demande pour des groupes: unanimité du conseil municipal..

La deuxième tranche de travaux de la mairie va être lancée pour un montant de 110 000 € Autorisation est donnée au Maire de signer les marchés pour chacun des lots: unanimité du conseil municipal.

Une estimation de 45 067 € de travaux sera présentée au FDAEC dans le cadre du programme de modernisation de la voirie : unanimité du conseil municipal.

Les remparts et l'église seront nettoyés des végétaux qui s'y sont progressivement incrustés par l'entreprise des trois descendeurs pour la somme maximale de 2000 €HT: unanimité du conseil municipal

Des panneaux seront installés pour indiquer le parking en bas des remparts, ils seront opérationnels pour la fête de la musique. Le tout pour un montant de 1800 €HT: unanimité du conseil municipal.

### **Autres décisions**

Les loyers communaux augmenteront de 2,83% à compter du premier juillet: unanimité du conseil municipal.

Le rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable établi par la DDAF est adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal demande à ce qu'il soit procédé à la révision du POS. Un certain nombre d'emplacements réservés doivent être levés et les zonages actualisés en tenant compte des réalisations de ces dernières années.

A partir de la rentrée prochaine, de nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire entreront en vigueur. Le paiement s'effectuera désormais à l'heure en tenant compte du quotient familial (huit tranches de 0,20 à 0,60 €/ heure commencée). Cette réforme voulue par la CAF s'appliquera dans les autres écoles concernées de la CDC.

JP Ramillon-Moulin est volontaire pour devenir officiellement le correspondant tempête de la commune de Saint-Macaire.

#### DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Schmidt (Aubarédes et Tivoli) et Labarrière (rue de Verdun).

#### **Informations diverses**

Le jeudi 25 juin de 9h à 12h, Réseau Ferré de France (RFF) a choisi en Aquitaine, dans le cadre de la journée européenne de prévention aux passages à niveau, le PN 62 situé sur la commune de Saint Macaire. Des banderoles « ralentissez » signalant aux automobilistes l'action en cours seront placées. Les barrières seront fermées fréquemment ce qui permettra à une équipe composée de RFF, de l'association Prévention routière, des collectivités et de la SNCF de rappeler les risques et les règles de sécurité. Des supports aux couleurs de l'opération seront distribués...Dans le cas où des usagers arriveront à grande vitesse sur le passage à niveau, les forces de l'ordre (équipées de radars et de jumelles) les arrêteront en leur rappelant les risques encourus ainsi que les règles à respecter. Le PN 62 est préoccupant, non pas à cause de son accidentologie, mais à cause de sa configuration complexe, et de la proximité du collège de Pian sur Garonne. Il est actuellement itinéraire autorisé pour convois exceptionnels.

La suppression du PN 62 a été décidée et un ouvrage dénivelé est actuellement en cours d'étude (cf. conseil municipal du 14 mai) sous maîtrise d'œuvre du conseil général. Une réunion de coordination s'est tenue en juin 2009 entre la SNCF, RFF, le Conseil Général de la Gironde et l'Etat. Le montant des travaux sera de l'ordre de 5 millions d'€

CORRIGE LE 23/07/2009 Manque le paragraphe Alain sur les orgues

# Conseil municipal du 22 juillet 2009

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, DUTREUILH, Adjoints Mme LATESTERE, MM. ALIS, BOULINEAU, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGE

ABSENTS: M. SCARAVETTI, Mme LASSARADE, adjoint, M. BILLOIR, Melle PAILLE (procuration de vote à M. PATANCHON), MM. VIGNAUD (Procuration de vote à M. DUTREUILH), RAMILLON-MOULIN

Le conseil municipal s'est réuni le 22 juillet 2009 à 19h, en présence de 12 élus et de deux macariens.

Absents excusés: Mme Lassarade, Melle Paillé (procuration de vote à Ph Patanchon), MM. Billoir, Ramillon, Scaravetti, Vignaud (procuration de vote à JL Dutreuilh).

Le compte-rendu de la réunion du 17 juin est adopté à l'unanimité.

# RENTRÉE SCOLAIRE 2009

De nouveaux horaires entreront en vigueur à l'école primaire en raison du déplacement des cours de soutien. Le matin: 8h 45-11h45. L'après midi: 13h45-16h45.

L'intervention du CVLV en charge du périscolaire sera renforcée le matin en maternelle, les horaires de travail des ATSEM ayant été modifiés.

La prévision d'effectifs est annoncée à la hausse avec 132 élèves en primaire et 72 en maternelle. La tarification à l'heure du périscolaire souhaitée par la CAF implique une nouvelle facturation au mois. En conséquence le paiement de la cantine s'effectuera dans les mêmes conditions. Les tickets disparaissent, les parents recevront une facture qu'ils régleront directement au trésor public.

### **ZPPAUP**

Une réunion de travail s'est déroulée en mairie en présence de plusieurs élus, de l'architecte des bâtiments de France, du représentant de la DRAC, de l'architecte urbaniste qui a préparé le projet et de JM Billa présent à la demande du Maire. Les remarques faites par les services de l'Etat et à l'occasion de l'enquête publique ont été analysées et discutées. Quelques précisions ont été apportées afin de préparer le texte final qui sera présenté en CRPS (commission régionale du patrimoine et des sites) le 26 novembre.

# **DÉCISIONS DIVERSES**

Travaux eau potable

L'entreprise Aquifor a été retenue pour effectuer un forage d'essai dans le cadre de la recherche d'une nouvelle ressource pour la somme de 10 983,75 €HT: unanimité

Création d'une bâche d'exhaure et d'une station de reprise (nouveau réservoir):

Adoption des deux lots à l'unanimité après présentation par le Maire d'une étude comparative détaillée des différentes propositions établie par la SOCAMA.

Entreprise Vigier pour le lot 1 génie civil, pour un montant de 116 986,19 €HT

Entreprise SAUR pour le lot 2 équipements, pour un montant de 52 040 €HT. Avec un option un dispositif anti intrusion pour 311,90 €HT.

## <u>Autres</u>

Un devis de 3046, 85 € HT (entreprise Cosson) pour modification du local sanitaire à l'école maternelle est adopté à l'unanimité.

Un devis de 4402 € HT pour mise en place du logiciel Magnus afin d'établir la facturation de l'accueil périscolaire et de la cantine est adopté à l'unanimité.

La création d'un poste d'adjoint administratif première classe est décidée à l'unanimité en raison du succès de Delphine Murzeau à cet examen.

Le déplacement du bureau de vote de la salle des fêtes à la mairie est décidé à l'unanimité.

Autorisation est donnée au Maire de signer devant notaire un acte établissant une convention avec Gironde Habitat. Son objectif est de valider une servitude de passage et de vue consécutivement à la création d'une nouvelle salle de réunion.

### **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Nézondet (rue de la Benauge), Rouchés (rue d'Aulède), AVIA (cours de la République) et d'un appartement dans la résidence du Pic Vert.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

## Aire de jeux

Les travaux programmés devraient permettre une mise en service à la rentrée. La maison de retraite prendra en charge l'installation d'une porte côté rue de Ursulines, d'une clôture et de deux petits portillons pour fermer les autres accés. Une convention sera établie avec la commune qui remboursera ces travaux par le biais d'une redevance annuelle.

### Projet pôle sportif

Le syndicat des sports Pian/Saint Macaire vient d'obtenir une DGE de 60 000 € pour ce projet. La région Aquitaine s'est aussi engagée récemment pour le soutenir. Dans ces conditions, le syndicat des sports se réunira à la rentrée pour étudier de nouveau ce dossier qui était en sommeil. En effet jusquà présent seul le Conseil Général l'avait validé pour une première tranche de travaux (subvention de 72 000 €).

### Lettre de Paul Toitot consécutivement à la réunion publique du 3 juillet

Le Maire présente ce courrier qui lui était adressé ainsi qu'aux élus macariens. Ce dernier a été distribué et évoqué lors de la dernière réunion de commission.

Dans un premier temps, M. Toitot reproche au Maire et à ses adjoints une intervention de M. Billa. Ce dernier étant libre de ses propos, nous n'avons aucun commentaire à faire sur cet épisode.

Le conseil municipal prend acte du courrier de M. Toitot lorsqu'il affirme avoir toujours signé les documents qu'il a diffusé dans Saint Macaire et qu'il n'est absolument pas responsable des tracts anonymes qui ont circulé à Saint Macaire et dans le canton au sujet du projet de franchissement de la voie ferrée et de la RD 1113.

Dans un deuxième temps M. Toitot affirme que les élus ont cherché à manipuler l'auditoire en affirmant que le taux d'endettement de Saint Macaire était dans la moyenne. Ces propos sont tout à fait inexacts. Il a été précisé que les dépenses de fonctionnement de la commune étaient dans la moyenne, ce qui n'a absolument rien à voir. Quelques minutes auparavant le Maire avait d'ailleurs souligné l'importance des annuités d'emprunts pour les années à venir, cette situation limitant les possibilités d'investissement. Tous ces indicateurs sont d'ailleurs disponibles sur internet (site du ministère des finances) et chaque printemps à l'occasion du vote du budget nous les évoquons dans la plus totale transparence.

## Dépôt d'encombrants devant la résidence du Pic Vert

Le Maire s'engage par courrier à informer le gestionnaire de la situation qui perdure, à savoir le dépôt d'objets variés en bordure de la chaussée. Les consignes répétées dans les bulletins municipaux ne semblent pas atteindre certains locataires. Il convient donc de diffuser les règles en la matière par d'autres biais, notamment par un affichage spécifique dans l'enceinte de la résidence.

# Conseil municipal du 24 septembre 2009

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, LASSARADE, Adjoints

M. BILLOIR, Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, M. JUGE, Mme BEAUGE

ABSENTS: M. DUTREUILH (procuration de vote à M. BILLOIR), Melle BORTOT (procuration de vote à M. SCARAVETTI), excusés

Le conseil municipal s'est réuni le 24 septembre 2009 à 21h, en présence de 16 élus et de deux macariens. Absents excusés: V. Bortot (procuration de vote à D. Scaravetti) et JL Dutreuilh (procuration de vote à S. Billoir).

Le compte-rendu de la réunion du 22 juillet est adopté à l'unanimité.

## **POINT TRAVAUX**

#### Mairie

La nouvelle salle de réunion, située dans l'ancienne caserne des pompiers, est opérationnelle depuis fin juillet, tous les utilisateurs apprécient ses qualités phoniques.

Les travaux vont bientôt reprendre dans la partie de l'édifice non rénovée. La façade, l'escalier d'honneur et le parvis seront aussi concernés. Pour respecter les consignes de sécurité, la rampe en place sera changée.

### Anciens sanitaires du camping

Ils ont été réaménagés pour offrir toilettes et douche à l'occasion des manifestations organisées au pied des remparts. Une grande table sera installée sous le couvert pour abriter promeneurs et randonneurs.

#### **Bâtiments communaux**

Les travaux sont pratiquement achevés sauf la peinture, dans le prolongement la cage d'escalier et l'entrée de l'immeuble seront refaites.

### Voirie

Dans le courant novembre, le trottoir reliant le magasin Vival à la Macarienne de presse sera restructuré. Le débouché de la rue de Verdun sera transformé pour améliorer comme convenu la sécurité des piétons.

### **SDEEG**

Le solde de la deuxième tranche de travaux permettra d'effectuer différentes réparations et d'éclairer la place Messidan. Pour 2010, la troisième tranche permettra de changer les luminaires dans la vieille ville, les lanternes étant totalement obsolètes.

### Eau potable

Le permis de construire du nouveau réservoir va être bientôt déposé.

Le diagnostic du réseau réalisé par la Sogreah se poursuit. (phase 3)

Le forage lié à la recherche d'une nouvelle ressource dans le palus est terminé. L'eau prélevée est en cours d'analyse.

## Rempart rue du port

Après le désistement de l'architecte préalablement consultée, le conseil municipal accepte, après examen en commission, la proposition de JM Billa. Il est décidé de confier à une étudiante, architecte en fin de formation, une mission d'étude. Cette dernière permettra de produire les documents nécessaires au dépôt d'un permis de construire et la constitution de dossiers de demandes de subventions.

### **DECISIONS DIVERSES**

- Réalisation d'un relevé topographique du secteur du rempart rue du port par l'entreprise Rostein pour 1820€
- 2. Frais d'étude pour l'aménagement de ce même rempart à raison de 4000 €HT pour 20 h par semaine pendant deux mois et demi. Cette somme sera versée au cabinet d'architectes place de l'horloge qui hébergera la jeune architecte pendant la durée de sa mission.
- 3. Devis de 1731,70 €HT pour le remplacement de deux ordinateurs aux écoles.
- 4. Avenant au contrat de concession de distribution du gaz.
- 5. Adoption du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par la DDAF.
- 6. La tarification de l'accueil péri scolaire à compter de la rentrée est établie par demi- heure de présence.
- 7. Le secrétariat de mairie est désormais fermé au public le jeudi après- midi afin de permettre notamment le classement et le rangement des archives de la commune.
- 8. Restructuration de la mairie, pour respecter les normes de sécurité, changement de la rampe en place ce qui implique des travaux de ferronerie et de d'adaptation de la maçonnerie pour une enveloppe estimée à 7 000 € HT. Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants correspondants et tous les actes afférants.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'ensemble de ces décisions.

### **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Labarriere (rue de Verdun), Ubeda et consorts (cours du 30 juillet), Dumas/Daroussat (rue d'Aulède).

### **INVESTISSEMENTS 2010**

Deux projets ont obtenu un accord de subvention du conseil général avant les dernières élections municipales : la restructuration des orgues de l'église et la création d'un pôle sportif. Le premier concerne exclusivement la commune, le second le syndicat des sports Pian/St Macaire dont le financement est à notre charge pour 80%.

Dans les deux cas le conseil municipal doit prendre position car la validité des subventions arrive à son terme.

La restauration des orgues a déjà été débattue lors d'un conseil précédent (17 juin 2009) et la décision reportée. Avant le vote sur cette question Alain Falissard tient à rappeler que les orgues sont un élément du patrimoine communal et que nous avons à cet égard un devoir de conservation. Un tel instrument aurait une vocation musicale bien au delà des seules cérémonies religieuses. Il précise que l'association des amis de l'orgue présidée par JM Labrousse a été créée à l'initiative de

l'ancien conseil municipal pour rassembler les personnes intéressées.

Le Maire souligne que le projet (195 800 €HT) fait l'objet d'un découpage en plusieurs tranches, la subvention obtenue ne concerne que la première (45% de 61 000 € HT). Dans les mois qui viennent la commune sollicitera à nouveau le soutien du conseil général.

Vincent Cosson considére que dans ces conditions il ne faut pas bloquer le projet en souhaitant que le département continue de nous accompagner.

Douze élus se prononcent pour la restauration, deux abstentions (D. Paillé et F. Zanette), trois contre (D. Pemptroit, JL Dutreuihl, JP Ramillon)

Comme convenu en juillet, le Maire explique que le syndicat des sports s'est réuni courant septembre. A cette occasion **le projet pôle sportif** a été réactivé en raison de l'aide promise il y a quelques mois par le conseil régional et par l'obtention récente d'une DGE de 60 000 € La subvention du conseil régional impliquant de satisfaire des critéres d'éco-conditionnalité, le syndicat à l'unanimité a choisi de consulter un bureau d'étude pour évaluer l'adaptabilité du projet. Si le conseil général accepte de proroger la subvention déjà obtenue (72 000 € pour la première tranche) et continue de nous soutenir pour les autres tranches, il devrait rester au final environ 300 000 €à la charge de la commune.

Le conseil municipal est unanime à souhaiter une telle réalisation mais, comme le souligne Alain Falissard, la charge est lourde pour Saint Macaire. Ces installations ayant vocation à être fréquentées par tous les enfants du canton (collège, foot, judo...) son intérêt communautaire est donc incontestable. Si la CDC choisissait d'opter dans les mois qui viennent pour la compétence sport, il serait logique qu'elle mène à bien ce projet.

### **INFORMATION DIVERSES**

#### Franchissement souterrain de la voie ferrée et de la RD 1113

Dans la perspective de ce franchissement, le conseil général de la Gironde, maître d'ouvrage de ce projet, a demandé au conseil municipal de se prononcer sur deux tracés possibles. Consécutivement à cette décision (voir CM du 14 mai), la commune a été attaquée au tribunal administratif (requête introductive d'instance) par deux des propriétaires concernés (Familles Paule et Landurre). Après en avoir informé les élus, le Maire et Alain Falissard en charge de l'urbanisme et des travaux, ont été amenés à s'appuyer sur les services de Maître De Freyne avocat à Bazas. Ce dernier a transmis un mémoire réponse dans les délais impartis. Un constat d'huissier a été établi, photos et mesures des rues concernées, afin de justifier le choix du conseil municipal.

Alain Falissard précise que les plaintes des deux requérants comportent l'argument du "détournement de pouvoir" de la part de Philippe Patanchon maire, le choix de la solution retenue ayant été motivé pour éviter selon eux des désagréments du passage de véhicules supplémentaires rue Burdeau où il habite. Par ailleurs, Alain Falissard réfute cet argument inadmissible et scandaleux qui en outre démontre la duplicité d'au moins un des deux plaignants qui a prétendu n'avoir jamais tenu sérieusement de tels propos.

### **Chemin de Saint Martin**

Le ministère du tourisme a confié au Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours une mission de développement du chemin de Saint Martin reliant l'Espagne à la France (Tours- Saragosse). Sur la partie française, ce parcours est labellisé « Grand Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». IL traverse 150 communes dont Saint Macaire. Il y a quelques mois nous les avons aidé à valider le tracé sur notre commune. La validation et l'ouverture de ce parcours est prévu pour 2010. L'objectif est de promouvoir un tourisme socialement, économiquement et écologiquement responsable. La politique de développement est axée sur la préservation de la nature et du patrimoine historique et culturel local sur le désir de découvrir les produits du terroir...

Une dizaine de pays d'Europe liés à l'histoire de St Martin sont concernés parle le développement de plusieurs chemins (Italie, Slovénie, Hongrie..). Cette démarche cherche à valoriser les territoires

européens et la destination Europe par un tourisme culturel de qualité lié au label du Conseil de l'Europe et en pratiquant la coopération à l'échelle européenne.

Cette initiative est à suivre avec attention et va inciter le conseil municipal à réfléchir avec l'aide de l'association les Edelweiss à la réalisation d'un gite d'étape sur la commune.

# **CONSULTATION NATIONALE POUR LA POSTE**

Un comité national de mobilisation s'est formé contre la privatisation de la Poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal. Ce comité rassemble une soixantaine de partis, syndicats et associations, il propose d'organiser une consultation citoyenne, le 3 octobre, sur l'avenir de ce service public.

Le Maire propose de soutenir cette initiative car nous sommes particulièrement concernés. Les communes voisines de Caudrot, Saint Maixant, Saint Pierre d'Aurillac, Verdelais, ont vu les horaires d'ouverture de leurs bureaux se réduire ces dernières années et l'appel aux collectivités pour en assurer la survie devient réalité. Le bureau de Saint Macaire n'est pas menacé mais le tri n'est plus effectué sur place et il est devenu une annexe de la Réole, on peut légitimement s'interroger sur l'étape suivante. Le changement de statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme risque d'accélerer cette évolution. Pour certains élus nationaux, cette réforme est un premier pas vers la privatisation, comme cela fut le cas pour EDF GDF et France Telecom.

Le Maire soumet au vote la délibération proposée par le comité national : 14 votes pour, trois abstentions (C. Alis, F. Lassarade, F. Zanette).

Pour informer les administrés sur les enjeux du 3 octobre, les élus volontaires distribueront un document dans les boites aux lettres et le comité local de défense de la Poste, organisateur de la consultation, installera une urne en mairie et supervisera son bon déroulement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

JP Ramillon constate que la route de l'ancien pont accueille quotidiennement une auto école et ses poids lourds. Il s'interroge sur le versement d'une éventuelle redevance. Le Maire rappelle effectivement que cet axe peu fréquenté est devenu récemment communal, la question mérite réflexion et demande à être étudiée en commission.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le 5 novembre à 21h, en présence de 16 élus (absents excusés V. Bortot et J. Juge).

Le compte rendu de la réunion du 24 septembre est adopté à l'unanimité.

## **POINT TRAVAUX**

#### Mairie

Les travaux ont repris et sont bien avancés, une livraison peut être envisagée courant décembre.

## Eau potable

La construction du nouveau réservoir (future bâche de mélange) à proximité de notre vieux château d'eau débutera la première semaine de décembre.

Consécutivement au forage, réalisé sur la parcelle située dans le prolongement du lavoir du Thuron, le rapport d'analyse d'ANTHEA conclut à la présence d'eau de qualité à environ 7 m de profondeur. Une réunion à venir avec nos différents partenaires évoquera en détail ces résultats et l'opportunité d'exploiter cette nouvelle ressource.

### SITUATION ECOLES ET PERSPECTIVES

La réunion annuelle avec les communes desservies par notre restaurant scolaire (RPI des Côteaux et Caudrot) s'est déroulée il y a quelques jours. D. Scaravetti a présenté le bilan financier et il a été conjointement décidé de porter à 3,95€ le prix du repas enfant et à 4€ celui des adultes. Tout le monde est satisfait du contenu de l'assiette, les restes sont peu nombreux.

A la veille des vacances de Toussaint, une réunion s'est déroulée au restaurant scolaire en présence du Maire, de JL Dutreuilh, de Mme Perdrix, directrice du primaire et du personnel communal concerné pour évoquer le bruit et les problèmes de discipline pendant le repas. Il a été décidé après concertation d'instaurer un troisième service pour remédier à ces difficultés. Un bilan sera fait avant Noël pour en évaluer les résultats.

JL Dutreuilh, à l'issue du conseil des écoles du 4 novembre, annonce que les effectifs sont en hausse, 140 en primaire, 74 en maternelle. Avec 28 élèves par classe en élémentaire, le seuil de création d'une cinquième division se rapproche. L'association des parents d'élèves a envoyé un courrier à l'inspecteur de circonscription pour lui demander cette ouverture. La commune, précise le Maire, interviendra dans ce sens lorsqu'elle aura connaissance de la

prévision d'effectifs pour la rentrée 2010, vraisemblablement en décembre. Officiellement l'inspection académique donnera un premier avis en février.

### **DECISIONS DIVERSES**

Le conseil municipal autorise unanimement le Maire à signer l'acte d'achat de la grange située dans le prolongement des jardins familiaux pour la somme de 3000 € Cette acquisition permettra de sécuriser le secteur et d'envisager sa restauration.

La mise en sécurité du branchement des luminaires de Noël nécessite une intervention du SDEEG pour la somme de 2 775 €HT : unanimité.

Le conseil municipal valide unanimement l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire (mutuelle nationale territoriale) à compter du premier janvier 2010 (article 1 et 2 modifiés).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la communauté des communes. Modifications de détails réclamés par les services de l'Etat.

Modifications budgétaires :

L'achat du terrain Gardelle nécessite des frais de notaire non prévus pour la somme de 229.02€

Création de l'opération 29 pour l'étude du rempart Rendesse (6 960,72 TTC).

Augmentation de la participation au syndicat d'assainissement pour la mise en place du SPANC (1000 €).

Ouverture de crédits :

au 238-015 dépenses 4 498,09 €

au 238-015 recettes 4 498 .09 €

Dépenses:

En négatif au 2031 de 61 091,68 €

En positif au 2032 de 61 091,68 €

### DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Zouta (rue du Thuron) et Rouchanidés (cours de la République).

### **INFORMATIONS DIVERSES**

### Franchissement voie ferrée et RD 1113

Michel Hilaire a informé le Maire qu'il a été sollicité en tant que Conseiller Général par quelques macariens sur ce dossier. A l'occasion d'un entretien, il lui a été présenté un projet alternatif qu'il s'est engagé à transmettre pour avis au maître d'ouvrage à savoir le conseil général de la Gironde. Consécutivement, et à leurs demandes, le Maire a reçu Mr Landurre et son fils accompagné de Mr Duval et quelques jours plus tard Mr Paule. Deux projets différents lui ont été présentés lors de ces rencontres, avec pour point commun, une connexion directe sur l'emprise de la RD 1113 après le franchissement en souterrain de la voie ferrée. Le Maire s'est étonné de ces visites, les propriétaires concernés ayant choisi d'attaquer en juillet dernier la décision du conseil municipal auprès du tribunal administratif. Il a pris acte de ces deux hypothèses en précisant n'avoir aucune compétence technique pour évaluer leurs faisabilités. Le service des infrastructures du département sera destinataire de ces deux tracés par l'intermédiaire du Conseiller Général.

## Démission d'un conseiller municipal

Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Stéphane Billoir pour des raisons professionnelles et personnelles. Il regrette le départ d'un élu apprécié de toute l'équipe.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Delphine Paillé se fait l'écho d'un macarien qui l'a interpellé sur la réalisation d'un colombarium dans l'enceinte du cimetière. Le Maire répond qu'il va falloir effectivement mettre à l'étude une telle réalisation.

.

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MACAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints

Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, Mme BEAUGE

ABSENTS: M.M. COSSON, adjoint, ALIS, BOULINEAU, JUGE, excusés

Le conseil municipal s'est réuni le 17 décembre 2009 à 21h, en présence de 13 élus. Absents excusés: C. Alis, D. Boulineau, J. Juge, V. Cosson.

Le compte-rendu de la réunion du 5 novembre est adopté à l'unanimité.

### **POINT TRAVAUX**

## Mairie

L'intérieur est pratiquement terminé, il reste une porte fenêtre à reprendre à l'étage et la porte d'entrée à changer. A l'extérieur, le parvis anciennement pavé sera traité après les fêtes, la rampe bientôt posée.

Différents avenants sont décidés à l'unanimité:

Maçonnerie pavage du parvis pour la somme de 1408,40 €

Electricité pour la somme de 6812 €

Peinture pour la somme de 1736,92 €

Charpente zinguerie pour la somme d'environ 10 735,92€

## Service de l'eau

Pour financer les travaux du réservoir qui ont débuté et dans l'attente du versement des subventions obtenues, un emprunt de 109 000 €est décidé à l'unanimité.

### **SDEEG**

Adoption à l'unanimité d'une nouvelle convention avec le SDEEG (Syndicat départemental d'énergie électrique de la gironde) à qui la commune délègue sa compétence en matière d'éclairage public:

Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière

Maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public

Maintenance préventive et curative des installations.

Ce transfert est établi pour une durée de 9 ans, avec une éventuelle possibilité de reprise de cette compétence.

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'éclairage public tant au niveau des travaux que de l'entretien. En effet, son

organisation interne (bureau d'études, techniciens...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

La commune conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel.

# **INTERCOMMUNALITÉ**

Le conseil communautaire du mardi 15 décembre vient de décider le passage en taxe professionnelle unique. Dés 2010 la taxe perçue sur notre territoire (ou plus exactement ce qui la remplacera)) sera attribuée à la CDC. Dans l'attente des transferts effectifs de compétences, cette somme sera reversée au budget communal.

## **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Ribouteau (cours du 30 juillet), Mogicatto (cours Gambetta), GSM (lieu dit « l'ile David »et « Monplaisir »).

## **DECISIONS DIVERSES**

### A l'unanimité du conseil municipal:

A Falissard présente le projet de renouvellement de l'éclairage public en 3éme tranche préparé par le SDEEG. Le détail estimatif s'élève à 59 031,76 HT auquel s'ajoute des frais de gestion d'un montant de 6 493,49 et peut faire l'objet d'une avance remboursable de 60 000 €par le SDEEG, comme cella fut le cas en 1ère et 2ème tranche.

Adoption du projet et sollicitation de l'avance remboursable auprès du SDEEG.

Admission en non valeur de 337,5 €

Afin de réaliser le plan communal de sauvegarde, le conseil municipal décide de signer une convention de partenariat avec l'association ECTI 33 et s'engage à lui verser des indemnités kilométriques (déplacement des bénévoles) et un forfait correspondant aux frais de structure. Six séances sont prévues pour son élaboration.

Adoption des nouveaux tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er janvier 2010 : communes extérieures 3,95 € par repas enfant (ce qui équivaut au prix de revient) et 4 € par repas adulte, pour Saint Macaire 2,4 € par repas enfant et 4 € par repas adulte.

La vieille ville de Saint Macaire est difficile d'accès pour les véhicules des pompiers. Un plan spécifique d'intervention a été mis en place pour permettre aux secours d'arriver le plus rapidement possible. La rue Yquem est un des trois axes clefs retenus. En cas d'urgence les secours doivent pouvoir la remonter à contre sens. Le stationnement actuel, quelque peu anarchique, ne peut garantir la libre circulation. Dorénavant le stationnement sur le trottoir de gauche(en direction du cours de la République) est strictement interdit, de jour comme de nuit. Une bande jaune sera tracée pour rappeler à chacun cette consigne. Il est aussi demandé aux riverains d'enlever tout objet entreposé sur ce trottoir. Dans le prolongement, le stationnement sur la place Carnot, et pour les mêmes raisons, doit se conformer au marquage au sol effectué lors de la restructuration récente de la chaussée.

### <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>

Une étude va être réalisée pour améliorer le stationnement des voitures Place de l'Horloge afin de garantir le passage des véhicules de secours.

A la demande de LOGEVI, qui va bientôt débuter les travaux sur le site de l'ancienne usine Patalo, le conseil municipal a proposé le nom de François Bergoeing pour la future résidence. Maire de Saint Macaire en 1792, député à la Convention, il s'est illustré au service de sa ville et de notre pays pendant une période particulièrement difficile de notre histoire.

A compter du 1er janvier 2010, la population légale totale de Saint Macaire s'élève à 2123 habitants. Ce chiffre correspond à la population évaluée au 1er janvier 2007.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2010, l'inspection académique de la Gironde nous a communiqué le chiffre des effectifs prévus à savoir 225 élèves. L'augmentation enregistrée (plus 16 élèves) justifie la demande de création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire. Réponse attendue courant février.

Le tribunal administratif de Bordeaux vient de nous informer du retrait de la requête formulée contre la commune par M Landure et sa fille. Cette requête concernait la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2009 au sujet du franchissement de la voie ferrée et de la RD 1113 et de son raccordement à Saint Macaire.

Un plan de Saint Macaire sera à disposition courant janvier, réalisé et financé par l'entreprise Alter et Com avec l'accord de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

JP Ramillon informe le conseil municipal, photo à l'appui, de l'écoulement d'une eau ferrugineuse dans le réseau pluvial, secteur du Thuron. Renseignement pris, il s'agirait du nettoyage des filtres de la SOGEDO en l'absence de bassin de décantation au sortir de la station de déferrisation.